

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse le 8 Octobre 2010

SUCCES POUR ABO WIND AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

La société ABO Wind a reçu le 7 Octobre 2010 une notification du Tribunal Administratif de Nancy qui annule en date du 21 septembre 2010 les refus de PC délivrés le 7 octobre 2008 par le préfet de la Meuse pour le projet éolien sur la commune de Souilly dans la Meuse.

Le 7 Octobre 2008, le Préfet de la Meuse a refusé de délivrer les permis de construction pour le projet éolien de Souilly composé de 9 machines. Le préfet reprochait un dossier incomplet, notamment une étude aviaire incomplète; mais également le fait que ce projet aurait pour conséquence de saturer le paysage et ne pas conserver les perspectives paysagères.

Le 29 Mars 2009, la société ABO Wind a porté un recours à cette décision jugeant les raisons du refus de PC trop floues. Le tribunal a donné raison à ABO Wind le 21 Septembre 2010 .Il annule le refus de délivrer les PC pour le projet éolien sur le territoire de Souilly. En effet, les raisons invoquées lors du refus de PC ont été jugées irrecevables, dans la mesure où le dossier était bien complet et 70 éoliennes sont déjà à ce jour visible dans le paysage environnant.

L'annulation du refus de PC conduit à reprendre l'instruction de demande de permis de construire et à contraindre le préfet de prendre une nouvelle décision.

Ce jugement est une victoire pour ABO Wind, mais il montre également que les PC ne peuvent être attaqués à tort sans que justice soit faite.

Cette décision peut aujourd'hui servir de jurisprudence.

Contact presse France:

Cristina Robin, chargée de communication.

2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse

robin@abo-wind.fr

05 34 31 13 43

ABO Wind SARL au capital de 100.000 Euros Siren 441 291 432

e-mail : contact@abo-wind.fr web : www.abo-wind.fr

Toulouse / Orléans / Nantes / Montpellier